

L'an deux mille dix-huit, le mercredi onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT FRONT DE PRADOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Pierre-André Crouzille, Maire

Présents : M. Pierre André Crouzille, Maire

Mmes Régine Barradis, Nelly Launay et M. Pascal Pichard, Adjoint

Mmes et Ms Jean-Marc Barradis, René Eyraud, Arnaud Félix, Isabelle Fénelon, Hervé Fulbert, Claire Hénon, Daniel Laubuge, Patrick Martin, Serge Olivier, Marie-Claude Paillot, Monique Pichardie

Assistait à la séance : Mme Sandra PAILLOT, Secrétaire de mairie

Date de convocation : 06 avril 2018

Secrétaire de séance : M. Arnaud Félix a été désigné par le Conseil Municipal secrétaire de séance en vertu de l'article L 2121-15 du CGCT.

Ordre du jour :

1 : Délibérations :

- Budgets primitifs commune et lotissement- 2018

2 : Divers :

Questions rajoutées à l'ordre du jour : à la demande Serge Olivier : - la fin des TAP
- les travaux

Jean-Marc Barradis a remarqué que le minibus était resté garé sur le parking plusieurs jours d'affilée et s'inquiète vu les risques de vandalisme. M. le Maire a autorisé cela en raison d'une utilisation répétée du véhicule sur ce laps de temps.

Adoption du procès-verbal de la précédente réunion :

Le procès-verbal du dernier conseil municipal, le 28 mars 2018, n'étant pas finalisé, sera soumis au vote lors de la prochaine séance.

Vote du Budget Primitif 2018 - Lotissement

Sandra Paillot précise qu'il s'agit d'un budget HT puisque tous les trimestres nous faisons des déclarations de TVA pour reverser celle que nous avons reçue et récupérer celle que nous avons payée.

Elle rajoute que le budget lotissement est un budget particulier qui est un budget de gestion des stocks. C'est-à-dire qu'il faut calculer la valeur des lots en fonction du coût. Et on déduit au fur et à mesure le prix de vente des lots

- En fonctionnement dépenses, on a principalement le coût des travaux (250 000 €), du géomètre (13 800 €) et les intérêts d'emprunt (4 800 €). Quant aux recettes, il s'agit de la vente des lots.

Le Budget Primitif 2018 du lotissement s'équilibre ainsi en recettes et en dépenses de fonctionnement à 387 726.24 €.

- En investissement dépenses, il y a le remboursement du capital d'emprunt (18 559.26 €) et des opérations d'ordre, ce qui fait un total de 125 171.77 €. Quant aux recettes, nous avons un excédent 2017 de 373 088.31 €.

Le budget primitif 2018 est en déséquilibre (plus de recettes que de dépenses en investissement) mais il peut être voté ainsi s'agissant d'un déséquilibre positif.

Hervé Fulbert demande si nous avons des acquéreurs. Oui, une personne a réservé, le dossier est entre les mains du notaire mais rien n'est signé pour le moment.

Budget Primitif 2018 du lotissement ADOPTE PAR 15 VOIX

Vote du Budget Primitif 2018 - Commune

Sandra Paillet présente le Budget Primitif 2018 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 785 819.74 € et en dépenses et recettes d'investissement à 494 355.23 €.

- Dépenses de fonctionnement : les charges à caractère général représentent 197 790.00 €

La ligne maintenance (18 000 €) a augmenté par rapport à l'année dernière suite au changement de prestataires pour nos copieurs école. Nous sommes engagés avec un prestataire et ne pouvant rompre les contrats, nous payons la maintenance et celle-ci nous est remboursée par les nouveaux prestataires. C'est la raison pour laquelle les recettes exceptionnelles (article 7788) augmentent en contrepartie.

La ligne assurance (assurance du personnel, des véhicules et des bâtiments) a également augmenté car nous avons plus de personnel CNRACL (faisant plus de 28 heures hebdomadaires) et cela coûte plus cher.

Les charges de personnel représentent 336 187.22 €. Il est à noter la baisse notable à l'article 6218, représentant le coût des intervenants extérieurs TAP, car ceux-ci s'arrêtent à la fin de l'année scolaire et que de plus, nous avons essayé de faire travailler le plus possible le personnel communal plutôt que des intervenants extérieurs.

Les autres charges de gestion courant s'élèvent à 91 709.00 €. Y sont inclus les indemnités d'élus et charges sociales, les participations au SIVOS et DFCI, le service incendie, les subventions aux associations (augmentation de 100 € de la subvention au guidon saint fronnais pour leur activité et leur dynamisme) et la participation pour le droit du sol. Cette dernière participation est nouvelle puisque jusqu'à 2016 l'instruction du droit du sol (urbanisme) relevait de la compétence de l'Etat et était donc gratuite. Depuis 2017, elle est à la charge des communes. Pour se faire nous avons une convention avec la CCIVS (Communauté de Communes Isle, Vern et Salembre) et nous payons plus de 3 € par habitant et non en fonction du nombre de dossiers déposés.

Nous n'avons pas renouvelé la convention avec la SPA (économie de 754 €).

Le total des dépenses par rapport aux recettes nous permet de virer en investissement 102 692.92 €.

- Recettes de fonctionnement : Les atténuations de charges représentent 17 000 € (remboursement de l'agent postal communal et du CUI), les produits des services 48 980 € (recettes de cantine, garderie, droit de place, ...), les impôts et taxes 471 786 €, les dotations 214 751.74 €, autres produits de gestion 16 100 €. Serge Olivier fait remarquer que la ligne « revenus des immeubles » est à 16 000 € contre 14 500 € l'année dernière. C'est une estimation faite en fonction des locations de salles, il semblerait qu'il y ait, à ce jour, plus de réservations que l'année dernière. Pour les travaux en régie, nous avons prévu 5 000 €. C'est en baisse par rapport à l'année dernière car ces opérations d'ordre ont moins d'intérêt budgétaire actuellement.

En effet par ce biais, nous pouvions récupérer de la TVA sur des travaux effectués par le personnel communal. Depuis l'an dernier, la loi de finances a été modifiée et il est désormais possible de récupérer le FCTVA sur des dépenses de fonctionnement (articles 61521, 615221 et 615231 : entretien des bâtiments et de la voirie, uniquement sur l'achat de matériel).

- Recettes d'investissement : Elles sont constituées de 185 044.07 € de dotations (FCTVA, Excédent de fonctionnement 2017 et taxe d'aménagement), de 206 283.24 € de subventions (agrandissement de l'école, isolation de l'école, ADAP, aire de jeux et zéro pesticide)

- Dépenses d'investissement : Il s'agit des remboursements d'emprunt (45 376.48 €), des achats de matériel divers (15 148.74 €) et des travaux de bâtiments et de voirie (377 937.10 €).

Pascal Pichard énumère les principaux travaux prévus, étayés par différentes diapositives des lieux :

- Bardage de l'arrière des ateliers municipaux : 15 324 €
- Mise aux normes électriques de l'atelier : 8 845.00 €
- Goudronnage allée centrale du cimetière : 11 664.00 €. Seule cette allée peut être faite à cause de la disposition des caveaux puisqu'il faut laisser une marge pour pouvoir les ouvrir et les fermer.
- Réfection de la rue du Meynieux : 48 000.00 €. Au départ, il était prévu de ne la faire que jusqu'au chemin des Fontanelles mais vues les dégradations la rue du Meynieux va être refaite intégralement.
- Réfection de l'impasse du puits qui est totalement inondée dès qu'il pleut : 8 556.00 €. Il faudra y faire également un avaloir pour gérer les eaux pluviales.
- Réfection et point à temps sur la rue de Crabanac : 9 945.00 €
- Séparateur béton le long de la RD 709 à Lagut : 34 366.60 €
- Rue des Patureaux : 11 322.00 €
- Réalisation d'une aire de jeux : 138 820.00 €
- Changement des blocs de sorties de secours à la salle des fêtes : 6 672.24 €

Serge Olivier fait remarquer qu'il faut rajouter Place de la Treille des trous à boucher. Pascal Pichard lui dit que c'est prévu mais il s'agit de fonctionnement. Il y a aussi le talus le long du terrain de sport car quand l'employé passe l'épaveuse il doit la passer trop ras et cela s'effondre.

Il s'inquiète également du fait que toutes les eaux pluviales descendant du Chatenet soient canalisées dans une seule conduite à la Croix Blanche et pense que les 2 conduites étaient là par raison et qu'il aurait fallu les maintenir. Il craint que le jour où il y aura un gros abat d'eau, il y ait un ~~incident~~ danger. Monsieur le Maire et Pascal Pichard lui répondent qu'ils ont eu la même réflexion et les mêmes doutes.

Monique Pichardie dit qu'elle a lu que le Conseil Départemental devait refaire la route de Ribérac. Nous n'avons pas d'infos sur le sujet.

Elle demande également ce qu'il en est de la corniche en plâtre de l'église qui est tombée, elle pense que cela est dû à l'humidité. Il faudrait s'assurer qu'il n'y ait pas des infiltrations d'eau vu la quantité de pluie venue de l'ouest ces derniers temps ? Pascal Pichard dit qu'il est vrai qu'il faudrait aérer plus régulièrement l'église mais c'est compliqué de la laisser ouverte.

Claire Hénon signale le mauvais état du chemin de Longas suite au passage de débardeurs. Philippe Delord s'est engagé à remettre en état la route dès que la météo le permettra.

Au niveau des achats, il est prévu l'achat d'un casier et d'un fauteuil pour le secrétariat, du matériel zéro pesticide, d'une perche, d'un souffleur, d'illuminations et de plantes dans le cadre de villages fleuris, ...

Budget primitif 2018 de la Commune ADOPTE PAR 14 VOIX / 1 ABSTENTION (Monique PICHARDIE)

Situation financière de la commune :

Nous avons fait des petites analyses financières pour voir l'évolution de nos finances depuis 2013, Sandra Paillet commente les graphiques :

- Evolution de la masse salariale :

Logiquement, la masse salariale augmente à cause du GVT (Glissement, vieillesse, Technicité) mais également de la mise en place des TAP. En contrepartie les recettes augmentent puisque nous bénéficions de remboursement pour les TAP ou le CUI.

Pour les indemnités d'élus, elles ont baissé depuis 2014. En effet une nouvelle loi prévoyait qu'à partir du 1^{er} janvier 2013, une cotisation de sécurité sociale était due si les indemnités étaient supérieures à 1 655 euros. Pour éviter de faire payer à la collectivité cette charge sociale, les élus ont décidé de baisser leurs indemnités sous ce plafond. Ce qui représente une économie d'environ 10 000 € par an.

- Evolution des dotations :

Elles baissent depuis 2014. La DGF est constituée de 3 éléments : la dotation forfaitaire, la dotation nationale de péréquation et la dotation de solidarité rurale.

La dotation forfaitaire est celle qui a le plus bougé puisqu'elle a pratiquement baissé de moitié de 135 000€ à 74 000€. Pour la DSR, nous percevons la partie « cible » puisque nous sommes considérés comme une commune défavorisée.

Pour 2018, les dotations sont sensiblement identiques à 2017, il semblerait que la baisse des dotations se soit achevée.

- Evolution des dépenses et recettes :

L'épargne brute est la différence entre les dépenses réelles et les recettes réelles. Elle est à peu près stable. Nos recettes augmentent légèrement (746 000 € en 2013 pour 780 000 € en 2017). Les dépenses ont baissé en 2014 pour ensuite progresser et se stabiliser en 2017 (621 000 € en 2013, 588 000 € en 2014 et 651 000 € en 2017).

Notre taux d'épargne brute est à 16.5%, le seuil d'alerte étant à 7%, c'est plutôt positif.

L'épargne nette c'est l'épargne brute à laquelle on déduit les charges relatives aux emprunts (intérêt + capital). Celle-ci a fortement baissé en 2016 car nous avons dû rembourser un emprunt de 209 000 € afférant à l'agrandissement du groupe scolaire. Emprunt souscrit sur 2 ans en attente de la subvention et du remboursement de la TVA. Depuis notre épargne nette remonte soit environ 70 000 € dont on disposerait pour investir.

- Evolution du taux d'endettement :

On parle ici uniquement du taux d'endettement de la commune. Les emprunts relatifs au lotissement ne sont pas inclus car ils font partie d'un budget annexe. Il baisse depuis 2014 et devrait continuer à baisser. En effet, l'emprunt pour la rénovation de la salle des fêtes s'est achevé cette année et l'année prochaine 3 petits emprunts pour le SDE 24 vont également s'achever.

Autre indicateur d'analyse financière, suivant le rapport KLOPFER, notre taux d'épargne brute en 2017 est de 16,5 %. Notre capacité de désendettement est de 2.3 ans, ce qui signifie que si l'on devait rembourser tous nos emprunts, il nous faudrait 2.3 exercices budgétaires. Le seuil de vigilance est à 10 ans, donc là encore ce ratio est assez positif.

Pour Monsieur le Maire faire baisser l'endettement c'est quelque chose d'important, car on est de moins en moins maître de nos recettes et donc si celles-ci baissent mais que nous avons un gros endettement, cela sera très compliqué. Il préfère ainsi ne pas faire d'emprunt pour la réalisation de l'aire de jeux et se laisser ainsi une marge de manœuvre pour recourir à l'emprunt pour la réalisation de plus gros investissements comme la construction de la salle des associations ou l'aménagement du bourg.

Serge Olivier n'est pas du tout d'accord avec cette façon de voir les choses. La Commune est bien positionnée, l'endettement est très raisonnable, elle est en capacité d'emprunter. Pour investir, c'est une erreur de ne pas emprunter d'autant que l'argent n'est pas cher. Ne pas emprunter c'est entamer sa capacité financière, et donc sa capacité à pouvoir emprunter. Il ne dit pas de s'endetter à outrance mais à bon escient et ce d'autant plus que les taux d'intérêts sont très bas. Pour Patrick Martin, il faut cependant être prudent car l'avenir est incertain notamment du fait que l'on ne sait pas encore comment sera compensée la fin de la taxe d'habitation.

Pour Serge Olivier ne partage pas la même philosophie et la même analyse. Pour lui, c'est un excès de prudence, Compte tenu de nos finances, il faut emprunter.

Questions diverses :

- La fin des TAP :

Serge Olivier regrette que le sujet n'ait pas été abordé en commission scolaire, et que celle-ci ne se réunisse plus, puis en réunion du conseil municipal. Monsieur le Maire lui répond que le retour à la semaine des 4 jours est une volonté des parents d'élèves (68% de pour), que cela aurait déjà dû être fait l'année dernière mais que cela a été retardé d'un an pour une question de délais. Mais cette décision était déjà actée depuis la fin de l'année scolaire 2016/2017.

Serge Olivier s'inquiète de l'impact sur le personnel. Rien n'est décidé. Quand Monsieur le Maire en a parlé c'était pour dire l'impact que l'arrêt des TAP pourrait avoir sur le personnel, mais rien n'est acté. On est en train de chercher une solution pour le personnel, pour le pénaliser au minimum. On en est encore au stade de la réflexion.

Quand on a mis en place les TAP, il y a eu une augmentation du temps de travail pour le personnel mais il leur avait bien été dit que c'était lié aux TAP et que si ceux-ci disparaissent leur horaire hebdomadaire pouvait baisser.

On est en contact avec le centre de gestion pour rester dans la légalité, des propositions seront faites. Mais il est probable que cela aura un impact financier pour la commune.

Lorsque l'on aura assez d'éléments, on réunira la commission scolaire. La Préfète a parlé par deux fois du plan mercredi, mais qu'en est-il ?

Serge Olivier dit qu'il aurait peut-être mieux valu donner des heures au personnel présent plutôt que de recruter de nouvelles personnes car il y a beaucoup d'emplois précaires. Cela avait été regardé à l'époque mais au niveau des emplois du temps cela n'était pas possible. L'important serait de trouver une solution.

Serge Olivier fait remarquer que 68% des parents d'élèves ne veulent plus des TAP, mais qu'apparemment ils étaient très contents du contenu de ceux-ci, ce qui est paradoxal. Monsieur le Maire répond que c'est une question de rythmes, cette semaine de 4 jours et demi de travail fatigue les enfants. C'est cela que les parents font remonter à 68% et non pas le contenu des activités.

- La fontaine du Chatenet :

Serge Olivier demande si le chemin et la fontaine ont été nettoyés. C'est un chemin répertorié sur les sentiers de randonnée. Oui la débroussailluse a été passée, le fossé a été curé mais le chemin reste en très mauvais état. Pascal Pichard admet qu'il faudrait le faire régulièrement.

Cantine scolaire :

Suite à la dernière réunion du conseil et la remarque de Jean Marc Barradis sur le fait de dire que le personnel était surbooké, lors du congé maladie de l'une d'entre elles, Monsieur le Maire a rencontré le personnel en question. Elles ne se sont plaintes de rien. Elles s'étaient arrangées pour décaler les services. Pour Jean Marc Barradis, elles ne travaillent pas dans de bonnes conditions sinon il s'interroge sur la nécessité d'affecter un agent supplémentaire. Pour Monsieur le Maire, c'est un non problème : les enfants ne se plaignent pas, les parents d'élèves ne se plaignent pas, les instituteurs ne font aucune remarque, le personnel non plus.

- Remplacement du chauffe-eau de la salle des fêtes :

Serge Olivier demande où en est le remplacement du Chauffe eau de la salle des fêtes. Pascal Pichard lui répond que deux devis ont été demandés, l'ordre de service est lancé. C'est l'entreprise Botton qui a été retenue pour un montant de 2 300 €. C'était une urgence car la salle des fêtes est prise tous les week-ends. Arnaud Felix pensait que ce remplacement, déjà évoqué, était déjà réalisé.

- Eclairage Public :

Monique Pichardie demande où en est l'étude faite par la commission éclairage. Après le passage de la commission sur le terrain, il a été décidé de garder l'éclairage au niveau des carrefours et d'éteindre à partir de 22h30 tous les autres candélabres et dans les ronds points supprimer quelques points lumineux. Extinction de 22 h30 à 6 h. Mais il sera question de ce sujet au cours d'une prochaine réunion. Serge Olivier demande si on peut calculer poste par poste l'économie réalisée. Oui cela doit être possible.

- Ramassage des ordures ménagères :

Monique Pichardie demande si l'on a plus d'informations. La distribution des containers individuels devrait se faire au mois de mai par le SMD 3 chez les particuliers, leurs agents expliqueront également comment il convient de faire.

Le SMD 3 devrait également faire un tour de la commune pour voir où il est possible de passer avec le camion à bras et là où il faut rester en collectif.

Serge Olivier dit que dans l'avenir, il serait peut-être bon d'avoir des points de ramassage collectifs avec des badges. Ce sera une évolution des mentalités et des habitudes des gens.

Actuellement le problème c'est que les gens risquent de prendre l'habitude de déposer leurs sacs au pied des containers collectifs et ce sera à nos agents d'aller les ramasser.

Monique Pichardie dit qu'il serait bon de mettre sur le site internet les infos sur ce nouveau ramassage. Nelly Launay lui répond que cela y est dans la rubrique vie pratique.

- Point livres :

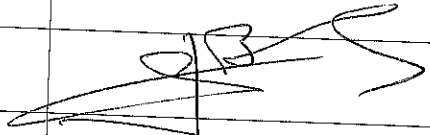


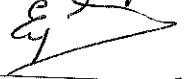
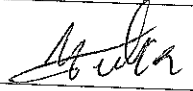
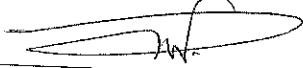
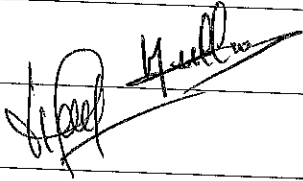
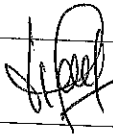
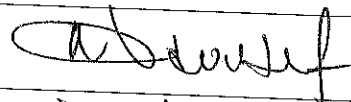
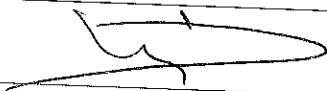
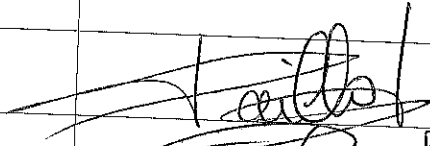

Vu qu'il n'y a plus de bibliothèque à Saint Front, Serge Olivier demande si l'on peut installer une boîte à livres. Cela peut se faire, ce n'est pas très cher à réaliser. Il y en a à Mussidan et à Saint Louis. Nelly Launay avait déjà eu l'idée mais reste sceptique vu les contenus. Le prêt de livres rentre dans la culture. Nelly Launay suggère d'en installer une sur la future aire de loisirs.

- Site internet :

Monique Pichardie dit qu'il faudrait peut-être rajouter la photo de la boucherie, ou élargir le panorama, au niveau de l'onglet des commerçants. Ce sera fait.

Elle demande si on peut également inscrire au niveau de l'agenda la fête de la fraise. Claire Henon précise que pour l'instant, ce n'est pas sûr car il n'y a pas beaucoup de producteurs qui ont répondu. La décision sera prise lors de la prochaine réunion du Comité de jumelage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

nom	signature
BARRADIS Jean Marc	
BARRADIS Régine	
CROUZILLE Pierre André	
EYRAUD René	
FELIX Arnaud	
FENELON Isabelle	
FULBERT Hervé	
HENON Claire	
LAUBUGE Daniel	
LAUNAY Nelly	
MARTIN Patrick	
OLIVIER Serge	
PAILLOT Marie Claude	
PICHARD Pascal	
PICHARDIE Monique	